RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE A la p'tite folie

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DES MEMBRES

Objet : Extension de l'objet social

Le 20 octobre 2026, à Sarras,

Les deux membres du Groupement d'Intérêt Économique A la p'tite folie, immatriculé sous le numéro SIREN 990188054 RCS Aubenas, se sont réunis conformément aux dispositions des statuts. Les membres constatent la nécessité d'étendre l'objet social du groupement afin de permettre le développement de nouvelles activités commerciales.

Première résolution – Extension de l'objet social Les membres décident d'ajouter à l'objet social du GIE l'activité suivante : « Le commerce de détail en magasin de produits alimentaires et d'épicerie fine, de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, ainsi que la vente de produits artisanaux en dépôt-vente pour le compte d'artisans et de producteurs, dans le respect de la réglementation applicable à chacune de ces activités. »

Les autres activités prévues à l'article 3 des statuts demeurent inchangées.

Deuxième résolution – Modification des statuts

En conséquence, l'article 3 des statuts intitulé « Objet » est modifié afin d'intégrer cette extension de l'objet social. Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

Troisième résolution – Pouvoirs pour formalités Les membres donnent pouvoir au représentant habilité du GIE pour effectuer les formalités nécessaires auprès du Guichet unique et des organismes compétents.

Fait à Sarras, le 20/10/2026.

En deux exemplaires originaux, si nécessaire.

Signatures des membres :

Membre 1 : Nom et prénom : *JAKOB Charlotte*

[redacted]

Membre 2 : Nom et prénom : RAMON Stéphanie

[redacted]